

Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2022

Compte rendu de décisions

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H35, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l’appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINDKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie Christine FOULET, Jackie FOULET, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE-LOPES (arrivée à 21H), Caroline BREBANT, Florian CHABOD, Emilie DOOR

Excusés-ées avec pouvoir : Rosine GRANDIN qui donne pouvoir à Annick LEFEZ, Olivier MASSY qui donne pouvoir à Brigitte SVITEK, Gérard KOTUSIK qui donne pouvoir à Jean Michel RPBERT, Frédéric DO CABO qui donne pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Ezéquiel FERREIRA qui donne pouvoir à Emilie DORR ;

Absente et excusée : Karine GRUBSKI

Absent : William MAYEUX

A été désigné, comme secrétaire de séance, Mme Marie-Christine FOULET, qui l’a accepté.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre est approuvé à l’unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l’unanimité, ajoute deux points à l’ordre du jour : une demande d’une subvention exceptionnelle, et l’opération ville propre pour le semestriel 2023.

* **Introduction de M. le Maire**

**M. le Maire** informe qu’il s’agit de la dernière séance du Conseil Municipal de l’année 2022 et il fait le point sur l’actualité communale depuis la séance du Conseil Municipal du 25 octobre et notamment il rappelle la fin des travaux de requalification des abords de l’église avec l’inauguration du 3 décembre et la fin des travaux de réfection et de mise aux normes à la crèche avec son inauguration le 9 décembre.

Il rappelle également les nombreux évènements liés aux fêtes de fin d’année (village de Noël, marché artisanal dans les galeries souterraines, arbre de Noël pour tous les enfants, distribution des colis aux seniors et goûter de Noël pour les seniors, colis aux familles, concert offert à toute la population).

Sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal décide que le Petit Saint Max et Génération Seniors, soient, à partir de janvier, insérés dans le Flash qui paraitra tous les deux mois.

* Programmation évènements 1er semestre 2023 :

Est mis à disposition des membres du Conseil Municipal, la programmation des évènements (communaux et associatifs) pour le 1er semestre 2023. Il sera distribué à la population. Est également présentée la carte des vœux 2023.

* Nomination des bâtiments d’Oise Habitat au lotissement du tropique :

Après une présentation de **M. Le Maire** pour la nomination des nouveaux bâtiments d’Oise Habitat au lotissement du Tropique, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide les nominations suivantes, qui ont un lien avec des anciens métiers qui existaient sur la commune : dentellière, tailleur de pierre, orfèvre, lavandière et cressonnière.

* Suite des décisions de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2022 :

Est présentée, la suite donnée aux décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2022.

* Médailles de la ville qui seront remises lors des vœux du maire :

Après une présentation par M. le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la remise de médailles de la ville aux personnes suivantes : M. Dominique GREBERT, directeur de l’AMEM, Mme Annick RAMAGET bénévole dans les associations, M. Jackie CHERFILS, conseiller municipal délégué et à titre posthume, la médaille sera remise à M. Oussoubi SACKO.

* Bilan des festivités de Noël :

Une réunion bilan est prévue le 16 décembre, avec les associations et les services.

* Festival Sud Oise sur Scène 2023 :

Un bilan a été effectué avec les autres maires partenaires, qui sont satisfaits de ce festival de 2022. En début d’année est prévu un bilan avec l’ensemble des partenaires. Le festival Sud Oise Sur Scène aura lieu à partir du 12 novembre 2023 et ce pour une semaine.

* Nouvelles orientations pour la « Pause-café solidaire » :

La « Pause-café solidaire » reprendra à partir du 10 février (hors vacances scolaires) et se réunira tous les 15 jours, sur la base de thèmes qui restent à préciser.

* Information sur l’assainissement au Pont de st leu :

Suite à une rencontre avec les services de l’ACSO, qui a la compétence en la matière, il a été confirmé, que l’assainissement au hameau du Pont de Saint Leu, restera individuel. Le projet d’une mini station d’épuration n’a pas été retenu, compte tenu du coût important et de la baisse des subventions de l’Agence de l’Eau.

* Perspectives de travail avec le SE 60 pour l’éclairage public pour 2023 :

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec le Syndicat d’électricité de l’Oise (SE 60), pour envisager une première phase de travaux de rénovation de l’éclairage pour 2023, cela devra être la première des priorités en investissement, un plan sera proposé sur 3 à 4 ans, ces travaux de rénovation permettront de faire de réelles économies de dépenses d’énergie, et les subventions peuvent aller jusqu’à 80% des coûts (60% par le SE 60 et 20% par le département).

* Perspectives de création d’emplois (usine de la pierre, et chambres d’hôtes au Verbois) :

**M. le Maire** informe le Conseil Municipal de la dépose de plusieurs demandes de permis de construire, qui vont permettre la création de plusieurs emplois sur les deux qui viennent : un agrandissement du chenil route de Gouvieux, l’ouverture de chambres d’hôtes au restaurant du Verbois, une usine de carrière de pierre (20 emplois) et usine à ciment décarboné (20 emplois).

* Demande de participation financière pour un transport pour un échange entre les enfants de CM2 et le collège pour le 31 janvier prochain :

Chaque année, un échange est organisé entre les enfants de CM2 de Saint Maximin et le collège des Bourgognes. La visite aura lieu le 31 janvier prochain et les enfants devront utiliser un car pour se rendre à Chantilly.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de prendre en charge le transport pour cette visite de collège par les enfants de CM2 prévue, le 31 janvier 2023.

* Motion sur la situation des familles qui vivent avec leurs enfants dans la rue –

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’adresser une motion à Mme la 1ère ministre, sur l’inquiétude grandissante des maires et agglomérations, face à la situation d’enfants, parfois très jeunes qui dorment dans la rue ou dans des squats insalubres.

* **Avis et décisions**
* Administration générale, finances, personnel
* Désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité Social Technique (ex Comité Technique Paritaire et Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) :

A compter du 1er janvier 2023 et suite aux élections qui ont eu lieu le 8 décembre, pour désigner les représentants du personnel au Comité Social Territorial, remplaçant le Comité Technique Paritaire et le Comité d’Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail, il est nécessaire que soient désignés les représentants du Conseil Municipal à cet organisme. Cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants sont prévus.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne pour la composition du Comité Social Territorial : Serge MACUDZINSKI, en tant que président, Jean Michel ROBERT, Latifa HASNI, Michel ROGER, Jackie CHERFILS en tant que membres titulaires et Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET, Pierre BEGHIN, Rosine GRANDIN et Caroline BREBANT, en tant que membres suppléants.

* Revalorisation de la rémunération pour les emplois parcours emploi compétences :

Dans le cadre de la signature de contrats parcours emploi compétences (contrats PEC) pour concilier les besoins dans les services avec la perspective d’aider des personnes à s’insérer dans le monde du travail, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’attribuer aux emplois PEC, une rémunération égale au SMIC + 13%, du fait que ces agents ne peuvent pas prétendre au régime indemnitaire.

* Fixation des taux de possibilité des avancements de grade :

Chaque année, l’Assemblée délibérante doit se prononcer sur les quotas d’avancement de grade, du personnel communal, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de fixer les taux à 100% pour les cadres d’emplois concernés, sur les avancements de grade 2022/23.

* Ouverture de crédits 2023 section investissement :

Après une présentation par **M. ROBERT**, adjoint au maire, chargé des finances, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide l’ouverture de crédits budgétaires de la section investissement, avant le vote du budget 2023, à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2022, afin de permettre à la commune de fonctionner, en début d’année.

* Acompte sur subvention pour le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) au titre de l’année 2023 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide le versement d’un acompte sur subvention au CCAS, afin que celui-ci puisse fonctionner, avant le vote du budget, cet acompte représente 30% du montant de la subvention versée en 2022.

* Décision Modificative n°2 sur le budget communal :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, valide, à l’unanimité, la décision modificative n°2 sur le budget communal, concernant l’inscription de travaux de régie permettant de récupérer le Fonds de Compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur la valeur des travaux. Il s’agit d’écritures, qui sont passées en fin d’année mais qui n’apportent pas de modification à l’équilibre du budget proprement dit.

* Acompte sur subvention aux associations ayant perçu 3000 € :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide le versement d’un acompte sur subvention de 30% du montant versé en 2022, aux associations ayant perçu une subvention égale ou supérieure à 3000 €.

* Acompte sur participation au Comité d’œuvres sociales au titre de l’année 2023 :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité, de verser un acompte sur participation avant le vote du budget 2023, à hauteur de 30% de la somme versée en 2022 au Comité d’œuvres Sociales, et demande qu’un bilan sur les actions menées, soit transmis au Conseil Municipal.

* Mise en non-valeur pour insuffisance d’actif de la société SAPHIR :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide la mise en non-valeur la somme de 3996 € correspondant à une dette de taxe locale de publicité extérieure, suite à la mise en liquidation judiciaire de l’entreprise SAPHIR (restaurant sur la zone d’activité). Cette décision fait suite à une demande faite par le receveur de la Trésorerie Générale de Senlis.

* Adhésion au Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE) au titre de 2023 :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’adhérer au CAUE, au titre de l’année 2023, afin de continuer à bénéficier des conseils apportés par cet organisme, le coût s’élève pour l’année à 480 €.

* Fonctionnement des services communaux pour la fin de l’année 2022 :

Le Conseil Municipal est informé du fonctionnement des services communaux pour la fin de l’année 2022 :

* Fermeture exceptionnelle des services le 26 décembre et 2 janvier au matin, avec une réouverture à 13H30 ; il n’y aura pas de cantine pour les enfants, ni pour les seniors
* L’accueil de loisirs, accueillera les enfants à 13H30 le 26 décembre à partir de 13H30
* Il n’y a pas d’accueil de loisirs le lundi 2 janvier 2023, les équipes seront en réunion pédagogique
* La crèche ouvrira ses portes qu’à partir du 3 janvier, le 2 janvier l’équipe sera en réunion pédagogique (pour rappel la crèche est fermée à partir du 19 décembre)
* La bibliothèque fermera le 24 et 31 décembre à 12H, exceptionnellement.
* Organisation de la crèche au 03 janvier 2023 :

Une présentation est faite par **M. DERNIAME**, conseiller délégué chargé de la petite enfance et enfance. A partir du 3 janvier, l’organisation suivante sera mise en place :

* 3 agents pour le groupe des bébés (2 agents titulaires du CAP petite enfance et une auxiliaire de puériculture) pour 10 places
* 5 agents pour le groupe des moyens/grands (3 auxiliaires de puériculture et 2 agents titulaires du CAP Petite enfance) pour 20 places
* Possibilité ouverte d’accueillir 15% en plus d’enfants, soit au total par jour 35 enfants
* Une directrice/infirmière et une éducatrice de jeunes enfants, adjointe à la directrice et intervenant dans les sections en appui sur la déclinaison du projet pédagogique.
* Une apprentie, en formation d’éducation de jeunes enfants, est présente en alternance sur la structure.

D’autre part, des orientations sont fixées pour l’année : enrichir les ateliers proposés (motricité et arts plastiques) renforcer le lien avec la toute petite section de l’école maternelle, mettre en place des moments avec les parents pour des échanges conviviaux et conférences, mettre en place une liaison avec les assistantes maternelles, renforcer la formation des agents.

* Dépôt de demande de subvention au département pour diverses études :

**M. le Maire** : nous avons reçu une instruction de la part du département de l’Oise, pour la date limite de dépose des demandes de subvention, le 27 janvier 2023, toutes les demandes doivent être adressées pour être examinées pour cette année. Il ne faut pas rater les rendez-vous.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte la liste de demande de subvention à déposer auprès du département de l’Oise, à savoir :

* Etudes pour la voirie du Hameau du Pont de Saint Leu
* Etudes complémentaires pour le baraquement (bâtiment et aménagement paysager)
* Etudes pour la plaine de jeux
* Installation de caméras (et notamment devant le Lycée professionnel)
* Mise aux normes PMR de l’entrée du bâtiment de la mairie
* Rénovation de toilettes pour l’école primaire et périscolaire
* Acquisition d’un logiciel pour la gestion du service social
* Acquisition de matériel suivant un plan pluriannuel pour l’accueil de loisirs ; la Caisse d’Allocations Familiales peut venir abonder à hauteur de 40%
* Acquisition d’un minibus (changement de l’existant) pour le transport des enfants de l’accueil de loisirs ; la Caisse d’Allocations Familiales peut abonder à hauteur de 60%.
* Travaux et urbanisme
* Point sur les travaux en cours :

Le Conseil Municipal est informé d’un point sur les travaux en cours et à venir d’ici la fin de l’année, notamment des élagages et des plantations.

* Nouveau devis pour la réalisation de toilettes au mur d’escalade :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation des toilettes au mur d’escalade pour le Centre de Formation aux métiers de la pierre, travaux à inscrire sur le budget 2023.

* Avis à donner sur le rapport concernant les compétences eau potable, assainissement et ordures ménagères, de l’ACSO :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le rapport annuel 2021, de l’ACSO concernant les compétences eau, assainissement, et déchets. Le Conseil Municipal souhaite qu’un effort de formation et d’éducation soit fait envers la population sur le tri des déchets.

* Enfance/jeunesse
* Session de Noël pour l’accueil de loisirs et jeunesse :

Après une présentation Mme CHAHINUMSSE, conseillère municipale déléguée à la jeunesse et M. DERNIAME, conseiller municipal délégué à l’enfance, le Conseil Municipal est informé de la programmation de la session des vacances de Noël, pour l’accueil de loisirs et la jeunesse.

* Demande d’une aide exceptionnelle pour un projet d’aide humanitaire préparé par une classe de la Maison Familiale Rurale de Beauquesne (une jeune fait son apprentissage à l’école maternelle de Saint Maximin)

Après une présentation du projet, Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de verser une aide de 400 € au titre du budget 2023, compte tenu de l’implication de jeunes sur ce projet qui ont tenu un stand sur le village de Noël pour récupérer des fonds.

* Opération ville propre le 18 mars avec les Hauts de France,

Une opération ville propre est organisée le 18 mars 2023, par la Région des Hauts de France. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour que la ville participe à cette opération, un appel aux associations sera également fait.

L’ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H10